

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE  
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND »  
ARRÊTÉE AU 31/12/2013**

**Rapport Général du commissaire aux comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013**

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA » du 6 décembre 2013, nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds commun de placement « *Tunisian Development Fund I* » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des actifs nets positifs de 9 832 666 DT et une valeur liquidative de 10 361,081 DT.

***I- Responsabilité de la direction générale du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction générale de la société « **United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA)** », en sa qualité de gestionnaire du fonds « *Tunisian Development Fund I* » est responsable de la préparation de ces états financiers conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***II- Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **III- Opinion d'audit**

A notre avis, les états financiers du fonds « **Tunisian Development Fund I** » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013 ainsi que de sa performance financière et de sa variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

### **IV- Autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

➤ En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

*Tunis, le 12/11/2014*

**BUSINESS ADVICE & ASSURANCE -B2A-**  
*Associé*  
**Kais BOUHAJJA**

**B2A**  
Business Advice & Assurance Sarl  
51, Rue El Akhtal  
Menzah IV - 1004 Tunis  
N°F: 0994608D/A/M/000  
R.C: B2416152007



**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**  
(Exprimé en dinars)

<b>ACTIF</b>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>Portefeuille-titres</b>	5.1	<u>8 397 346</u>	<u>5 706 071</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 787 582	4 264 307
Autres valeurs		1 224 279	1 441 764
Obligations et valeurs assimilées		1 385 485	0
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	5.2	<u>1 503 924</u>	<u>3 966 077</u>
Placements monétaires		1 492 967	3 470 347
Disponibilités		10 957	495 730
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>10 583</u>	<u>0</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u>9 911 853</u>	<u>9 672 149</u>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	5.3	79 187	93 884
Autres créditeurs divers		0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>79 187</b>	<b>93 884</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	5.4	<b>9 959 340</b>	<b>9 633 871</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>(126 674)</b>	<b>(55 606)</b>
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		(55 606)	1
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(71 068)	(55 607)
<b>ACTIF NET</b>		<b>9 832 666</b>	<b>9 578 265</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>9 911 853</b>	<b>9 672 149</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1/1/13 au 31/12/13**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	2013	2012
Revenus du portefeuille titres	6.1	<u>75 617</u>	<u>0</u>
Dividendes		34 668	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		40 949	0
Revenus des placements monétaires	6.2	<u>96 988</u>	<u>140 376</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>172 605</b>	<b>140 376</b>
Charges de gestion des placements	6.3	(243 489)	(199 629)
Revenus net des placements		<u>(70 884)</u>	<u>(59 253)</u>
Autres charges	6.4	(185)	(218)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(71 068)</b>	<b>(59 472)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	3 865
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(71 068)</b>	<b>(55 607)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	3 865
Variation des plus/moins values potentielles sur titres		383 346	56 850
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(57 877)	(6 945)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>254 401</b>	<b>(9 567)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 1/1/13 au 31/12/13**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	2013	2012
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		<u>254 401</u>	<u>9 567</u>
Résultat d'exploitation		(71 068)	(59 472)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		383 346	56 850
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		(57 877)	(6 945)
<b>Distributions de dividendes</b>		<u>0</u>	<u>(12 189)</u>
<b>Transactions sur le capital</b>		<u>0</u>	<u>3 019 900</u>
<b>Souscriptions</b>			
Capital			2 990 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			26 035
Régularisation des sommes distribuables			3 865
<b>Variation de l'actif net</b>		<u>245 401</u>	<u>2 998 144</u>
<b>Actif net</b>			
En début d'exercice		9 578 265	6 575 771
En fin d'exercice		9 832 666	9 578 265
<b>Nombre de parts</b>			
En début d'exercice		949	650
En fin d'exercice		949	949
<b>Valeur liquidative</b>		<b>10 361,081</b>	<b>10 093,009</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>		<b>2,66%</b>	<b>(0,23%)</b>

## **1. Présentation du fonds:**

Tunisian Development Fund I est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a été constitué le 9 août 2010 et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 06-2010 du 17 mars 2010.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital souscrit du fonds s'élève à 9 490 000 DT divisé en 949 parts de 10 000 DT chacune.

BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA)

## **2. Orientation de gestion :**

Tunisian Development Fund est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le FCPR TDF investira à hauteur de 75% au moins de ses actifs dans des entreprises implantées dans des zones de développement régional.

Le FCPR TDF n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public.

## **3. Régime Fiscal**

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence « Tunisian Development Fund I » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus values provenant des actions investies par « Tunisian Development Fund I » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

#### **4. Principes et méthodes comptables :**

##### ***a. Principes comptables :***

Le fonds TDF applique les principes prévus par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Il s'agit en particulier des hypothèses et conventions suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien.

##### ***b. Bases de mesure et méthodes comptables :***

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds TDF I pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

###### ***b.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :***

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

###### ***b.2. Evaluation à la date d'arrêté des situations :***

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la côte de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### *b.3. Cession des placements :*

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus value ou une moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

## **5. Notes sur le bilan**

### **5.1 Portefeuille titres**

Le solde net du portefeuille titres totalise, au 31 décembre 2013 un montant de 8 397 346 DT contre 5 706 071 au 31 décembre 2012 détaillé comme suit :

<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>	<b>% Actif net</b>	<b>Valeur au 31/12/2012</b>	<b>% Actif net</b>
Hexabyte	116 165	696 990	1 254 582	12,76%	789 109	8,24%
Royal Drinks SA*	98 000	980 000	833 000	8,47%	975 198	10,18%
Shams technology	100 000	1 000 000	1 000 000	10,17%	1 000 000	10,44%
SOCHA	30 000	300 000	300 000	3,05%	300 000	3,13%
Green fruit	120 000	1 200 000	1 200 000	12,20%	1 200 000	12,53%
KAN PHARMAR	120 000	1 200 000	1 200 000	12,20%	0	0%
<b>TOTAL</b>		<b>5 376 990</b>	<b>5 787 582</b>	<b>58,86%</b>	<b>4 264 307</b>	<b>44,52%</b>
<b>Titres OPCVM</b>			<b>1 224 279</b>	<b>14,09%</b>	<b>1 441 764</b>	<b>15,05%</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>1 385 485</b>	<b>12,45%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Portefeuille titre</b>			<b>8 397 346</b>	<b>85,48%</b>	<b>5 706 071</b>	<b>59,57%</b>

\* La valorisation de la participation du fonds dans la société Royal Drink SA été faite sur la base de la situation nette ajustée à concurrence de la part des autres actifs non courants jugés comme des non valeurs.



## 5.2 Placement monétaires et disponibilités

Le solde net des placements monétaires totalise, au 31 décembre 2013 un montant de 1 503 924 DT contre un montant de 3 966 077 DT au 31 décembre 2012. Ce solde est détaillé comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
<b>Certificat de dépôt</b>		<b>498 258</b>	<b>499 359</b>	<b>5,08%</b>
CD_AB_12/01/2014	1	498 258	499 359	5,08%
<b>Billet de trésorerie</b>		<b>992 904</b>	<b>993 608</b>	<b>10,11%</b>
BT HL 29/01/2014	1	497 647	497 804	5,06%
BT SERVICOM 23/02/2014	1	495 257	495 804	5,04%
<b>Disponibilités</b>		<b>10 957</b>	<b>10 957</b>	<b>0,11%</b>
Avoir en banque		10 957	10 957	0,11%
<b>TOTAL</b>		<b>1 502 119</b>	<b>1 503 924</b>	<b>15,30%</b>

### 5.3 Opérateurs créditeurs

Le solde net des opérateurs créditeurs totalise, au 31 décembre 2013 un montant de 79 187 DT Contre un solde de 93 884 DT au 31 décembre 2012. Ce solde est détaillé comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Compte du gestionnaire (UGFS-NA)	76 105	91 014
Compte du dépositaire (BIAT)	3 082	2 870
<b>Total</b>	<b>79 187</b>	<b>93 884</b>

### 5.4 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit:

#### Capital au 31/12/2012

Montant	9 633 871
Nombre de parts émises	949
Nombre de copropriétaires	7

#### Souscriptions réalisées

0

#### Autres mouvements

325 469

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	383 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(57 877)

#### Capital au 31/12/2013

Montant	9 959 340
Nombre de parts	949
Nombre de copropriétaires	7

## 6. Notes sur l'état de résultat

### 6-1 Revenus du portefeuille-titres:

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 75 617 DT et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des actions	11 617	0
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	40 949	0
Revenus des titres OPCVM	23 051	0
<b>Total</b>	<b>75 617</b>	<b>0</b>

### 6-2 Revenus des placements monétaires :

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 96 988 DT et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des certificats de dépôt	63 442	68 505
Revenus des billets de trésorerie	26 890	22 381
Revenus autres placements monétaires	6 656	49 490
<b>Total</b>	<b>96 988</b>	<b>140 376</b>

### 6-3 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 243 489 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	231 792	189 610
Rémunération du dépositaire	11 697	10 019
<b>Total</b>	<b>243 489</b>	<b>199 629</b>

### 6-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 185 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Impôt et taxes	90	120
Services bancaires et assimilés	95	98
<b>Total</b>	<b>185</b>	<b>218</b>

## 7. Autres notes aux états financiers

### 7.1 Données par parts et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	182	148
Charges de gestion des placements	(257)	(210)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(75)</b>	<b>(62)</b>
Autres charges	(0)	(0)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(75)</b>	<b>(63)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0	4
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(75)</b>	<b>(59)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	404	60
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(61)	(7)
Frais de négociation	0	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>343</b>	<b>53</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>268</b>	<b>(10)</b>
Droits de sortie	0	0
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>343</b>	<b>53</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0	(4)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>343</b>	<b>49</b>
Valeur liquidative	10 361,081	10 093,009
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges / actif net moyen	2,48%	2,09%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,72%	-0,58%

## **7-2 Transactions avec les parties liées**

**a)** Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le FCPR « Tunisian Development Fund I » prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 1 % HT calculée sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée trimestriellement.
- Une commission de gestion de 2.5 % HT calculée sur la base des montants souscrits libérés et investis. Cette commission est payée trimestriellement

La charge de la période s'élève à 231 792 DT TTC.

**b)** Le règlement intérieur qui lie Al Baraka Bank et le FCPR Tunisian Development Fund II prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% Hors Taxes avec un minimum de 20 000 DT HT calculée sur la base de l'actif net et payable d'avance au début de chaque exercice.

La charge de l'exercice s'élève à 11 696 DT TTC.